

cher sans un décret rendu en conseil. Tous ces décrets ont été déposés. Je crois que le rapport de cette année ne l'a pas encore été. Mais ces trois rapports et ces décrets forment une documentation complète de la dépense fédérale en matière d'allègement du chômage.

L'hon. M. EULER: Les rapports dont vient de parler mon très honorable ami comprennent-ils, non seulement les détails de la dépense en travaux publics directement imputable au fédéral, mais aussi le détail des débours provinciaux comportant une contribution fédérale?

Le très hon. M. BENNETT: A seule fin de montrer qu'un membre distingué de cette Chambre au moins n'a guère suivi ces choses-là, j'ouvre le rapport à la page 38 où se trouve l'état relatif à la province d'Ontario. Sous le titre "Travaux municipaux" paraissent quatre colonnes indiquant respectivement les contributions municipales, provinciales et fédérales, et le total. Voici les états relatifs à chaque ouvrage.

L'hon. M. EULER: Pas le détail.

Le très hon. M. BENNETT: Le même détail que dans tout autre état présenté à cette Chambre: le numéro de liste; les dénominations différentes des travaux provinciaux, route transcanadienne, ouvrages municipaux du Manitoba, et le reste. Ces détails des ouvrages municipaux couvrent des pages. Le raisonnement de l'honorable ministre du Commerce (M. Stevens) exposait qu'il aurait suffi au très honorable chef de l'opposition de le vouloir pour faire convoquer le comité des comptes publics et enquêter ces choses, et que le comité n'a jamais été convoqué depuis l'inauguration de ces mesures de secours.

Le très hon. MACKENZIE KING: La convocation a été demandée l'autre soir.

Le très hon. M. BENNETT: Certainement, et je me suis rendu à la demande de mon très honorable ami. Lorsque j'étais dans l'opposition, le comité des comptes publics n'était convoqué qu'à la demande de la gauche. C'est à l'opposition à faire enquête. A-t-elle enquêté un seul débours? A-t-elle demandé la convocation du comité des comptes publics? A-t-elle pris une seule mesure constitutionnelle? A-t-elle suivi les conseils du colonel Durell et de Redlich? L'endroit pour enquêter ces choses-là c'est le comité des comptes publics. Quand j'entends le très honorable chef de l'opposition tonner au nom de la liberté, ce vers du poète me revient:

And freedom shrieked—as Kosciusko fell.

Malgré tout cela, mon très honorable ami ne fait rien, si ce n'est parler. C'est tout ce qu'il fait. Il n'a même jamais proposé que le

[Le très hon. M. Bennett.]

comité se réunisse pour s'occuper de ces questions. Je répète, monsieur le président, que le ministre du Commerce avait absolument raison de dire: "Voici les détails", et ces renseignements sont plus complets que ceux que l'on fournit d'ordinaire au sujet de dépenses de ce genre. Dans chaque cas, on donne le numéro de la liste, et on a déposé ici les décrets du conseil autorisant le paiement des sommes dont il est question.

Le très hon. MACKENZIE KING: Puis-je interrompre mon très honorable ami dans le moment? Il a fait allusion à Durell et Redlich en parlant du contrôle de la dépense par le Parlement. Redlich et Durell disent que le Parlement devrait insister sur la division des comptes en chapitres lorsque les crédits sont affectés aux différentes dépenses et avant que l'argent ne soit déboursé. C'est le seul contrôle que peut exercer le Parlement.

Le très hon. M. BENNETT: C'est ce que j'avais l'habitude de dire au très honorable chef de l'opposition au sujet du pont du port de Montréal. Il est singulier qu'il s'intéresse à ce point à l'application de ces principes abstraits quand il n'a plus la direction des affaires de l'Etat. Il est tout aussi singulier de voir comme il y est indifférent une fois qu'il détient le pouvoir. De même, il est singulier de l'entendre parler de blanc-seing aujourd'hui quand lui-même a pris au Parlement un blanc-seing grâce auquel il a dépensé plus de 19 millions de dollars sans que rien indiquât l'importance de la somme qu'il voulait dépenser quand il a obtenu ce blanc-seing. Pourquoi cette conversion soudaine? L'avons-nous converti par nos actes et nos paroles au point de lui faire comprendre la nécessité de s'en tenir au contrôle du Parlement dans les questions de ce genre? Je pourrais rappeler ici bien d'autres exemples qui se sont produits sous le régime libéral; il n'y a rien de nouveau dans cette manière d'agir. Quand il lui a plu d'avoir recours à ce moyen au sujet des chemins de fer, il n'a pas hésité. Que dire des trois navires construits sur le littoral du Pacifique dont le ministre des Chemins de fer a dit ne pas savoir que les fonds étaient dépensés dans ce but? Et le décret du conseil concernant l'hôtel que l'on devait construire à Vancouver, hôtel qui a coûté deux fois la somme indiquée dans le décret qui fut annulé? Que dire de tout cela? "O logique, tu es la perle rare."

Quand j'entends le très honorable chef de l'opposition, parler en termes éloquents de l'abandon des principes et déplorer le tort causé à notre organisation politique, puis s'écrier que les générations futures seront exposées au grand danger qu'offre la démocratie, je veux lui demander qui, pendant neuf ans,